

Tribunal de Commerce (Juges du TC)

DÉBUT 31/08/2024	FIN —	DURÉE 3 ans	RÉUNIONS / AN Variable selon l'instance
---------------------	----------	----------------	--

DESCRIPTION

Les juges consulaires, élus/désignés parmi les chefs d'entreprise, statuent sur les litiges commerciaux entre entreprises et sur les procédures collectives (redressement, liquidation judiciaire).

MISSION DE L'INSTANCE

Fonction de juge consulaire au Tribunal de Commerce (ou juridiction compétente en matière commerciale) de Guyane.

ENJEUX

Assurer une justice commerciale de proximité, rendue par des pairs connaissant les réalités économiques du territoire.

MISSIONS DU MANDATAIRE

- Siéger comme juge consulaire
- instruire et juger les dossiers commerciaux et de procédures collectives.

ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Prêter serment, se former en droit commercial, participer aux audiences et délibérés.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être commerçant ou dirigeant d'entreprise, n'avoir jamais été condamné au pénal, être désigné/élu selon les modalités en vigueur pour la juridiction commerciale de Guyane.

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise expérimenté, disponible, à l'aise avec le droit commercial et des procédures collectives.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE DE DÉBUT
31/08/2024

DATE DE FIN
—

DURÉE DU MANDAT
3 ans

RÉUNIONS / AN
1 à 4

FRÉQUENCE
Variable selon l'instance

ORGANISME
Tribunal de Commerce

LIEU
Cayenne